



REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° STC3


ECHELLE 1/2000



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

- Légende**
- ZONES URBAINES**
U
- ZONES AGRICOLES**
A
- ZONES NATURELLES**
NULM
- PRESCRIPTIONS**
★ Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
Boisement protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
OAP Usières urbaines à protéger
Site bâti remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
Limite communale
Bâti Dur
Bâti Léger
Limite parcellaire



Emplacements réservés

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
SAINT-CYR-DU-DORET	104	Entretien du fossé	Commune de SAINT-CYR-DU-DORET	182

Changements de destination autorisés

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
SAINT-CYR-DU-DORET	75	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Puits
SAINT-CYR-DU-DORET	76	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Puits

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
SAINT-CYR-DU-DORET	303	Site bâti remarquable protégé - L151-19 CU	[non renseigné]